

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHÉMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi **le 5e jour de février 2024**, à 19h30, à Saint-Camille-de-Lellis.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es) :

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Aline Alain
Siège #3 - Pierre De Beaumont
Siège #4 - Tom Leclerc
Siège #5 - Jocelyn Pouliot
Siège #6 - Jennylee Boutin

Est absente

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de Mme Rachel Goupil, mairesse.

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Nicole Mathieu, assiste également à cette séance.

25-02-2024

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS(ES)
QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'ordre du jour de la réunion du 5e jour de février 2024 tel que lu et présenté.

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 -** Résolution, adoption du procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2024
- 4 - SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX**
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES**
 - 5.1 -** Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 02-2024
 - 5.2 -** Résolution, liste de vente pour taxes pour 2024
 - 5.3 -** Résolution, adoption de la politique de reconnaissance des employés
 - 5.4 -** Résolution, frais de kilométrage, nouveau taux pour 2024
 - 5.5 -** Résolution, renouvellement du forfait juridique avec la firme Morency Avocats
 - 5.6 -** Résolution, soumission PME Partenaires pour offre d'emploi de l'adjointe à la direction
 - 5.7 -** Résolution, formation interaction entre le maire, le conseil municipal et la directrice générale en matière de RH

- 5.8 - Résolution, formation: développer votre plan d'attractivité municipal (Conférence Web)
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE
 - 6.1 - Résolution, adoption de la liste des nuisances
- 7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT
 - 7.1 - Résolution, acceptation de la soumission pour l'achat de chlorure de calcium
- 8 - LÉGISLATION
- 9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 9.1 - Résolution, demande de changement de zonage, terrain de la municipalité lot no 5 325 369, situé sur la rue Industrielle
 - 9.2 - Résolution, demande de coupe de bois, de parcelles de terrains de M. Charles-Antoine Dumas et Mme Josée Bolduc
- 10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
- 11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
 - 11.1 - Résolution, demande de soumission pour la bibliothèque, pour la réparation des galeries, poteaux, pavillon et peinture extérieure
 - 11.2 - Résolution, demande d'aide financière pour l'activité "Le temps des sucres" organisé par le comité municipal "Le temps des sucres à Saint-Camille"
 - 11.3 - Résolution, demande d'aide financière à Préca, pour ajouter une semaine au terrain de jeux unifié
 - 11.4 - Dépôt de l'état des résultats au 31 décembre 2023 pour la bibliothèque municipale Saint-Camille
 - 11.5 - Résolution, activité: éclipse solaire totale du 8 avril 2024
- 12 - CORRESPONDANCE
 - 12.1 - Lettre, demande de partenariat financier, CGFA
 - 12.2 - Lettre, demande d'aide financière pour soutien des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale
- 13 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DE LA MAIRESSE
- 14 - VARIA
 - 14.1 - Avis de motion, adoption du projet de règlement 541-2024, modifiant le règlement no 510-2022 sur la sécurité publique et la protection des personnes
 - 14.2 - Résolution, adoption du projet de règlement 541-2024, modifiant le règlement no. 510-2022 sur la sécurité publique et la protection des personnes
 - 14.3 - Résolution, soumission modifiée pour l'achat de 11 drapeaux personnalisés et 10 drapeaux du Québec
 - 14.4 - Résolution, autorisation à signer le contrat d'achat de deux parcelles de terrain au coin de la rue du Couvent et Rue Carrier
 - 14.5 - Motion de remerciements au Comité du Drag de motoneiges
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 3.1 - **Résolution, adoption du procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2024**

26-02-2024

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, que les élus présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR TOM LECLERC, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 18 janvier 2024 soit adopté et signé tel que présenté.

ADOPTÉE,

4 - SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

Aucun suivi!

5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES

27-02-2024

5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 02-2024

ATTENDU QUE la liste des comptes numéro 02-2024 préparée par Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 5e jour de février 2024 dans laquelle figurent tous les comptes à accepter **au montant de : 85 355,19\$.**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste 02-2024 telle que présentée. Le total des comptes pour **FÉVRIER 2024 s'élève à:**

85 355,19\$.

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 02-2024.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nicole Mathieu, greffière-trésorière & directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois **de FÉVRIER 2024.**

Nicole Mathieu, greffière-trésorière & directrice générale

Montant payé en janvier pour l'allocation des élus est approuvé:

-Allocation sur présences des élus aux réunions pour janvier 2024: 1 177,29\$.

28-02-2024

5.2 - Résolution, liste de vente pour taxes pour 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME ALINE ALAIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis autorise la greffière-trésorière et directrice générale, Madame Nicole Mathieu, à procéder pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis dans le cas de la vente de propriétés dont les taxes n'ont pas été payées depuis deux (2) ans. En date du 19 février 2024, lesdites propriétés seront mises en vente;

QUE l'on autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à enchérir pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis lors de la vente qui se tiendra le 9 mai 2024, à la MRC des Etchemins.

Liste des propriétés à vendre s'ils ne payent pas leur compte de taxes en date du 19 février 2024:

Référence liste numérotée :

- Numéro : 1
- Numéro : 2
- Numéro: 5 (avec entente)

ADOPTÉE

29-02-2024

5.3 - Résolution, adoption de la politique de reconnaissance des employés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis souhaite se doter d'une politique visant à souligner le travail des membres du personnel et leur engagement envers l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal est de témoigner une marque de reconnaissance envers les employés pour leurs services rendus contribuant au développement de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie de la politique de reconnaissance des employés et s'en déclarent satisfaits;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME JENNYLEE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis adopte la politique de reconnaissance des employés;

ADOPTÉE,

30-02-2024

5.4 - Résolution, frais de kilométrage, nouveau taux pour 2024

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a changé son taux pour les frais de kilométrage afin de compenser la hausse du prix du carburant et que le nouveau taux est fixé à 0,60\$/du kilomètre jusqu'à 8000 km et pour plus de 8000 km à 0,54\$/du kilomètre.

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis fixe le nouveau taux pour les frais de kilométrage à 0,60\$/du kilomètre jusqu'à 8000 km et pour plus de 8000 km à 0,54\$/du kilomètre, pour s'arrimer au taux de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE,

31-02-2024

5.5 - Résolution, renouvellement du forfait juridique avec la firme Morency Avocats

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le Conseil Municipal renouvelle son entente « forfait juridique » de consultation générale avec Morency, Société d'Avocats SENCRL de Québec. L'entente est **pour l'année 2024.**

Le coût de l'entente est de 1200,00\$ (taxes en sus) selon les mêmes modalités que pour l'année 2023.

ADOPTÉE

32-02-2024

5.6 - Résolution, soumission PME Partenaires pour offre d'emploi de l'adjointe à la direction

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis doit déposer un appel de candidatures pour le remplacement de l'adjointe à la direction qui a démissionné;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut embaucher un consultant pour un mandat d'accompagnement en recrutement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par le Code Municipal du Québec et peut procéder de gré à gré pour tous les contrats en bas de 25 000,00\$;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu l'offre de services de la compagnie PME partenaires ressources humaines pour un mandat d'accompagnement en recrutement pour le poste de l'adjointe à la direction;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME ALINE ALAIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS(ES)QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis octroie un mandat d'accompagnement en recrutement à la compagnie PME Partenaires Ressources Humaines. Le coût des services professionnels est au de taux 125\$/l'heure plus les frais de déplacement du conseiller (0,61\$/km) plus le temps de déplacement du conseiller à 50% du taux horaire. Autres ajouts à la demande du client.

ADOPTÉE,

33-02-2024

5.7 - Résolution, formation interaction entre le maire, le conseil municipal et la directrice générale en matière de RH

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis autorise la mairesse, Mme Rachel Goupil, et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à suivre la formation de la FQM, en classe virtuelle: "interactions entre le maire, le conseil et la direction générale en matière de RH". La formation se tiendra le 28 février 2024, de 9h à 12h. Le coût de la formation est de 385\$/par personne.

ADOPTÉE,

34-02-2024

5.8 - Résolution, formation: développer votre plan d'attractivité municipal (Conférence Web)

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis autorise la mairesse, Mme Rachel Goupil, et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à suivre la formation de la FQM, en classe virtuelle: "Développer votre plan d'attractivité municipal (Conférence Web). La formation se tiendra le 20 février 2024, de 9h à 10h30. Le coût de la formation est de 99\$/par personne.

ADOPTÉE,

6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE

35-02-2024

6.1 - Résolution, adoption de la liste des nuisances

IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME JENNYLEE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis adopte la liste de nuisances au 5 février 2024.

ADOPTÉE,

7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

36-02-2024

7.1 - Résolution, acceptation de la soumission pour l'achat de chlorure de calcium

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Camille veut procéder de gré à gré (sur demande de prix) pour le projet d'achat de chlorure de calcium liquide (abat-poussière), au taux d'épandage (densité : 35%) pour environ 48 600 litres, pour chacune des saisons 2024 et 2025;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis procède de gré à gré avec la compagnie Transport Adrien Roy et Filles Inc. pour l'achat de chlorure de calcium liquide, au taux d'épandage (densité: 35%) pour environ 48 600 litres pour deux années, soit 2024 et 2025;

QUE le prix au litre pour l'année 2024 est de 0,4170\$/L et doit comprendre le matériau, le transport et l'épandage (taxes en sus) et le prix au litre pour l'année 2025 sera de 0,4230\$/L;

ADOPTÉE,

8 - LÉGISLATION

Aucun point !

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

37-02-2024

9.1 - Résolution, demande de changement de zonage, terrain de la municipalité lot no 5 325 369, situé sur la rue Industrielle

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut modifier les limites du zonage industriel et inclure le terrain appartenant à la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis, lot no 5 325 369;

CONSIDÉRANT QUE ledit terrain est situé sur la rue Industrielle, mais situé dans la zone résidentielle 01-CH;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons inclure le terrain dans la zone industrielle et que pour ce faire nous voulons amender le règlement de zonage pour inclure le terrain dans la zone 02-I;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une demande d'un promoteur pour l'achat du terrain afin d'y construire un garage pour opérer son entreprise;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR TOM LECLERC, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis demande à M. Mathieu Turcotte, aménagiste à la MRC des Etchemins, de modifier le règlement de zonage pour inclure dans la zone 02-I, le terrain, appartenant

à la municipalité, lot no 5 325 369, qui est situé dans la rue Industrielle, à Saint-Camille-de-Lellis;

Le plan du terrain lot no 5 325 369 est joint à la présente résolution.

ADOPTÉE,

38-02-2024

9.2 - Résolution, demande de coupe de bois, de parcelles de terrains de M. Charles-Antoine Dumas et Mme Josée Bolduc

CONSIDÉRANT QUE Le Groupement Forestier Bellechasse-Lévis nous a soumis une demande de coupe totale de deux parcelles de terrain de 2,45 hectares et de 0,28 hectare sur le lot numéro 5 325 125, qui inclut une bande de protection de 20 mètres;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR TOM LECLERC, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE le conseil municipal autorise la coupe totale sur deux parcelles de terrain de 2,45 hectares et de 0,28 hectare sur le lot numéro 5 325 125, qui inclut une bande de protection de 20 mètres;

ADOPTÉE,

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

Aucun point !

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

39-02-2024

11.1 - Résolution, demande de soumission pour la bibliothèque, pour la réparation des galeries, poteaux, pavillon et peinture extérieure

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME JENNYLEE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis demande des soumissions pour la réparation des éléments suivants, galeries de bois, poteaux de bois à l'extérieur de la bibliothèque, pavillon, les poteaux de bois et la surface de fibre de verre, ainsi que la peinture extérieure d'éléments des bois qui seront changés ou réparés à l'été 2024;

QU'un devis explicatif sera préparé par la directrice générale, pour trois soumissionnaires différents (un menuisier, un peintre et un entrepreneur de la fibre de verre), le devis sera soumis au conseil municipal lors d'une réunion de travail pour approbation.

ADOPTÉE,

40-02-2024

11.2 - Résolution, demande d'aide financière pour l'activité "Le temps des sucres" organisé par le comité municipal "Le temps des sucres à Saint-Camille"

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ ES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis octroie une aide financière de 500\$ pour l'organisation de l'activité: "Le temps de sucres à Saint-Camille", qui se tiendra le 6 avril prochain.

ADOPTÉE,

M. Jacques Audet s'abstient de voter par conflit d'intérêts;

M. Pierre de Beaumont s'abstient de voter par conflit d'intérêts.

41-02-2024

11.3 - Résolution, demande d'aide financière à Préca, pour ajouter une semaine au terrain de jeux unifié

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR TOM LECLERC, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis présente une demande d'aide financière à PRÉCA pour l'ajout d'une semaine additionnelle lors du camp de jour unifié qui se tiendra du 12 au 16 août 2024;

QUE l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à présenter une demande, pour et au nom de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

ADOPTÉE,

11.4 - Dépôt de l'état des résultats au 31 décembre 2023 pour la bibliothèque municipale Saint-Camille

La directrice générale fait le dépôt de l'état des résultats au 31 décembre 2023 pour la bibliothèque municipale. Point d'information !

42-02-2024

11.5 - Résolution, activité: éclipse solaire totale du 8 avril 2024

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME ALINE ALAIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE Le conseil municipal finance cette activité municipale, "Éclipse solaire totale" du 8 avril 2024, qui se tiendra entre 14h et 16h38.

QUE le conseil approuve la programmation de l'activité et accepte de payer 40 paires de lunettes solaires pour regarder l'éclipse. Le coût de l'activité sera d'environ 100\$ à 200\$.

ADOPTÉE,

12 - CORRESPONDANCE

43-02-2024

12.1 - Lettre, demande de partenariat financier, CGFA

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de commandite de la Coopérative de Gestion Forestière des Appalaches (CGFA) pour son 50e anniversaire de fondation;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis octroie un montant de 100\$ en partenariat pour la tenue des activités du 50e anniversaire de la Coopérative de Gestion Forestière des Appalaches (CGFA);

ADOPTÉE,

12.2 - Lettre, demande d'aide financière pour soutien des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale

La directrice générale, Mme Nicole Mathieu fait lecture d'une lettre indiquant que la Municipalité recevra une aide financière pour le projet de la relâche scolaire et le service de garde estivale. Point d'information !

13 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DE LA MAIRESSE

-Comité municipal pour l'activité: "Le temps des sucres": M. Jacques Audet indique que les demandes de commandite ont été envoyées, que le contrat d'engagement du groupe de musique sera envoyé à la municipalité

pour signature. Il mentionne que les billets et affiches en couleur seront imprimés à la municipalité de Saint-Camille;

-Politique familiale municipale pour l'activités Viactive: Mme Aline Alain mentionne que l'activité Viactive pour faire bouger les aîné(es) va très bien, il y a une bonne participation;

-Aqueduc et égout et autres dossiers: M. Pierre De Beaumont indique qu'il a envoyé un modèle de dépliant pour l'économie de l'eau potable dans le secteur desservi. Ce dépliant sera envoyé par la poste aux citoyens branchés au réseau d'aqueduc et d'égout.

M. De Beaumont indique également qu'il a participé à la préparation de l'activité du temps des sucres et à la rencontre sur la forêt communautaire.

-Activités diverses: Mme Jennylee Boutin mentionne qu'elle assistera à une rencontre sur les fêtes du 125e et qu'elle a assisté à une rencontre avec la directrice de l'école, elle va vérifier pour l'organisation d'une activité de randonnée de raquette.

Mairesse, dossiers de la MRC des Etchemins: Madame Rachel Goupil indique qu'elle a assisté à la réunion de travail du conseil des maires de la MRC des Etchemins, à la réunion régulière mensuelle de la MRC des Etchemins;

-Mairesse, dossiers de la Municipalité de Saint-Camille et autres comités: Madame Rachel Goupil indique qu'elle a assisté à la réunion de travail du conseil municipal, à la réunion régulière du conseil municipal, à une 2e rencontre avec Mme Marie-Ève Paré du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune sur la forêt communautaire pour discuter des droits d'utilisation, à une rencontre avec Mme Élisabeth Leblond pour regarder le site web de la municipalité et nous faire ses commentaires. Elle mentionne également avoir assisté à la rencontre avec le comité sur l'avenir de l'église et avec l'architecte, Mme Marie-Josée Deschênes, sur l'avenir de l'église, cette rencontre s'est tenue le 15 janvier dernier. Elle a assisté à la réunion de la Régie des incendies. Elle fait un résumé de ces rencontres.

14 - VARIA

44-02-2024

14.1 - Avis de motion, adoption du projet de règlement 541-2024, modifiant le règlement no 510-2022 sur la sécurité publique et la protection des personnes

Avis de motion est par les présentes donné par: Madame Jennylee Boutin de la susdite municipalité: QU'IL sera adopté à cette séance de ce conseil, le projet de règlement numéro: 541-2024 modifiant le règlement no 510-2022 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

Une présentation est faite relativement au projet de règlement pour les modifications du règlement sur la protection des personnes et des propriétés.

ADOPTÉE,

45-02-2024

14.2 - Résolution, adoption du projet de règlement 541-2024, modifiant le règlement no. 510-2022 sur la sécurité publique et la protection des personnes

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'ajuster certains articles du règlement no 510-2022 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME JENNYLEE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) :

QUE le présent règlement portant le no 541-2024 soit et est adopté.

QUE le présent règlement porte le titre de « Règlement no 541-2024 modifiant le règlement no 510-2022 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

Le conseil décrète ce qui suit :

1. Modifications du règlement no 510-2022 :

1.1 Le règlement numéro 510-2022 intitulé « Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés » est par les présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que :

1.1.1 À l'article 2.1.28, remplacer le 3^e tiret par : « Le demandeur ou l'artificier est responsable du lieu d'artifice. »

1.1.2 À l'article 4.1, remplacer le texte par le suivant : « Le présent chapitre s'applique à tout système d'alarme anti-intrusion, incluant les nouveaux systèmes et ceux déjà installés ou en usage le jour de l'entrée en vigueur du présent règlement. »

1.1.3 À l'article 5.1.7, remplacer le chiffre « 30 » par « 6 ».

1.1.4 Ajouter l'article 7.2.15 comme suit :

« ARTICLE 7.2.15 CIRCULATION – DÉRAPAGE

Avoir fait déraiper un véhicule sur un chemin public ou sur un terrain où le public est autorisé à circuler (n/a si conduite normale d'un véhicule).

Amende : 100 \$ »

2. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion, dépôt et présentation : le 5 février 2024

Adoption du projet de règlement : le 5 février 2024

Adoption : le 4 mars 2024.

Avis promulgation : le 6 mars 2024.

46-02-2024

14.3 - Résolution, soumission modifiée pour l'achat de 11 drapeaux personnalisés et 10 drapeaux du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par le code municipal et peut procéder de gré à gré pour tous les achats en bas de 25 000,00\$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut refaire des drapeaux personnalisés aux armoiries de la municipalité et également acheter des drapeaux du Québec pour les deux mats de l'édifice municipal;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME ALINE ALAIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE

le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis approuve la soumission modifiée pour l'achat de 11 drapeaux personnalisés aux armoiries de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis et de 10 drapeaux du Québec.

QUE la soumission se chiffre à 1 740,15\$ (taxes incluses);

ADOPTÉE,

47-02-2024

14.4 - Résolution, autorisation à signer le contrat d'achat de deux parcelles de terrain au coin de la rue du Couvent et Rue Carrier

CONSIDÉRANT QUE La municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut faire des acquisitions pour deux parcelles de terrains au coin de la rue Carrier et de la rue du Couvent ;

CONSIDÉRANT QUE les plans d'arpentage et les permis de lotissement ont été émis à l'été 2023 pour les deux propriétés sises au 5, rue du Couvent et 11, rue Carrier;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis doit faire l'acquisition de ces deux parcelles de terrain;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS(ES) QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis mandate Mme Andréanne Déry, notaire, pour préparer le contrat d'achat de ces deux parcelles de terrains;

QUE l'on autorise la mairesse, Mme Rachel Goupil, et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis ledit contrat d'achat;

ADOPTÉE,

48-02-2024

14.5 - Motion de remerciements au Comité du Drag de motoneiges

Mme Jennylee Boutin a présenté une motion de remerciements dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal, pour remercier les bénévoles du Comité du drag de motoneiges;

La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis offre ses sincères remerciements à tous les bénévoles pour leur engagement et leur dévouement lors de la tenue du drag de motoneiges:

ADOPTÉE,

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Tom Leclerc propose la levée de l'assemblée à 21h10.

Rachel Goupil, mairesse

Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE

